

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 novembre 2020

Date de la

Convocation :

26 novembre 2020

Date d’Affichage :

4 décembre 2020

Objet : Délibération n° 2020-143

Cimetière communal : reprise d’emplacements.

**L’an deux mille vingt, le trente novembre à vingt heures trente
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 14 – Nombre de pouvoirs : 1

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GUIGUES Véronique, GRANET Céline, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Était représenté : LAURENT Sylvain par AUGIER Laëtitia.

Absent excusé : M. LAURENT Sylvain.

M. COULOM Nicolas a été élu secrétaire de séance.

VU le règlement de Police Générale du cimetière communal,

CONSIDERANT que pour répondre aux demandes d’achat de concession au cimetière communal, il convient de procéder à un réaménagement de celui-ci.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de procéder à la reprise des sépultures situées en terrain commun des rangées E, F et G du secteur I.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **APPROUVE** l’exposé de M. le Maire,
- **DIT** que les emplacements repris des rangées E, F et G du secteur I du cimetière, seront mis en vente en concessions trentenaires.
- **PRECISE** que les familles concernées pourront si elles le souhaitent acheter l’emplacement existant en concession trentenaire.
- **DIT** que M. le Maire est chargé de la mise en application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE